

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} juin.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 50 minut. matin,	Express.
4 — 32 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
4 — 1 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
10 — 28 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les dépêches et les correspondances de Londres nous apprennent que les affaires de l'Inde vont de mal en pire pour l'Angleterre. Non-seulement Delhi continue à résister, mais l'armée d'Oude, toute entière, ainsi que le contingent de Gwahor se sont mis en pleine révolte et ont concouru aux sanglants massacres des malheureux Européens disséminés sur les territoires insurgés. La désolation est donc par-tout à son comble.

« Je n'essaierai pas, dit un correspondant, de décrire les atrocités commises par les révoltés de l'armée du Bengale sur les femmes et les enfants des Anglais. Tout ce qui avait la face blanche a péri d'une mort affreuse, sous les coups des cannibales de l'armée du Bengale. Puisse Dieu seconder les armes des Anglais et les aider à venger leurs compatriotes martyrs ! Si l'Angleterre n'envoie pas sur le champ 30 à 40,000 hommes de troupes, les Indes seront perdues pour elle et tout ce qui est Anglais sera massacré. Il faut au moins un régiment anglais pour surveiller deux régiments indigènes, car il semble que ce soit une guerre de religion ayant pour objet d'exterminer les chrétiens et de rétablir les chefs indigènes. »

D'autres lettres de Calcutta, du 4 juillet, disent qu'il est impossible de donner une idée des atrocités et énormités commises par les insurgés indiens sur les femmes et les enfants ; ils ont été jusqu'à les disséquer, les hacher par morceaux après avoir assouvi sur eux leur brutale passion, jettant les lambeaux en pâture aux chiens. Les chefs de l'insurrection sont des prêtres mahométans. Les prêtres brahmines de leur côté ont soulevé les Indous. Ils s'entendaient pour faire croire aux populations que les Anglais voulaient absolument les convertir au christianisme.

Et comme si ce n'était pas assez de tous ces maux, les troupes anglaises ont perdu leurs deux meilleurs chefs : le général Barnard, qui assiégeait Delhi, et

le général sir Henry Lawrence, dont on vantait beaucoup la capacité et l'influence, sont morts. Ce double événement doit faire pressentir de nombreuses et bien graves pertes dans les rangs mêmes de l'armée anglaise.

C'est donc sous une impression pénible que la Chambre des Communes s'est occupée de nouveau, dans sa dernière séance, de la question indienne, des sacrifices qu'elle nécessitera et des moyens les plus propres à conjurer le péril qui menace la Grande-Bretagne. Lord Palmerston n'a montré néanmoins aucun découragement dans un long discours qu'il a prononcé pour justifier sa conduite et exposer ses vues principalement sur les éventualités à venir.

Le noble lord a affirmé, avec force, que les circonstances actuelles ne sont pas aussi menaçantes que celles qui se présentaient au commencement de la guerre de Russie, parce que toutes les augmentations qui furent faites aux forces navales et militaires, eurent lieu aux dépens du pays, tandis que maintenant l'accroissement des troupes sur le théâtre des opérations ne coûte rien au pays, mais est à la charge du gouvernement de l'Inde.

« C'est pourquoi, ajoute le premier ministre, pourvu que nous puissions augmenter nos forces à l'intérieur, dans la proportion des renforts que nous envoyons dans l'Inde, nous n'aurons besoin d'aucune augmentation de revenu. Tout ce que nous avons à faire, c'est de nourrir les troupes de l'intérieur et d'entretenir un établissement qui nous permette de recruter de temps en temps pour les troupes qui sont au dehors. Je crois que nous pouvons faire cela. »

Le premier ministre s'est applaudi de n'avoir envoyé les 30 mille hommes qui sont en route pour l'Inde que sur des navires de commerce, l'Angleterre devant conserver autour de ses côtes tous ses navires de guerre à hélice, afin de peser dans les affaires de l'Europe du même poids qu'auparavant. Cependant, il n'a pas dissimulé qu'on n'était pas

sans éprouver quelques soucis du côté de la Perse, laquelle n'a pas encore évacué Hérat.

Les paroles de lord Palmerston peuvent certes prêter à quelques critiques, mais, à coup sûr, on ne peut, dans les circonstances présentes, en méconnaître la grandeur et l'élan plein de patriotisme. — Havas.

La ténacité anglaise ne se montre pas seulement dans l'Inde, en Chine et sur les autres points où sa politique est en ce moment menacée. Elle se révèle encore dans la persistance que déploie, depuis son dernier échec, la compagnie formée pour l'établissement du câble transatlantique. D'après une communication de M. Charles Bright publiée par l'Express, l'entreprise, loin d'être abandonnée, devra être poursuivie avec une activité nouvelle. C'est ainsi que le courage commercial et l'esprit d'entreprise de nos voisins réparent les plus cruels désastres.

« Je ne vois, dit M. Bright aux directeurs de la Compagnie du Télégraphe, aucun motif pour nous décourager. J'ai, au contraire, plus que jamais confiance dans l'entreprise. Il a été prouvé de la manière la plus incontestable qu'il n'existe nul obstacle qui s'oppose à notre réussite définitive et je vois clairement comment on peut, dans le prochain voyage, venir à bout des difficultés qu'on a rencontrées dans celui-ci. » On va donc recommencer.

A vrai dire, nous aimons à espérer que cette confiance sera récompensée, et nous nous fondons sur les principales révélations du rapport de M. Bright, qui, malgré son optimisme, produit cependant des faits jusqu'à un certain point favorables à son système.

Le câble a été posé à l'immense profondeur qu'on avait calculée ; son action électrique sur toute l'étendue, s'est accomplie à la plus grande satisfaction de ceux qui le déroulaient, et la portion qui a été posée, une fois immergée, a acquis même plus d'efficacité, à cause de la basse température de l'eau et

FEUILLETON

MADEMOISELLE DE CARDONNE.

(Suite.)

Vous comprenez, de reste, ajouta Meynard, avec votre rare subtilité, que M^{lle} de Cardonne calmera la fureur de son père en lui laissant croire qu'elle vous a épousé pour racheter la liberté du captif... — Oh ! oh ! mais c'est de la finesse, ou je ne m'y connais pas. — Au contraire, vous vous y connaissez à merveille... Ainsi, arrêtons nos conclusions. — Oui, arrêtons... — Pour nous mettre à l'abri de tout soupçon, pour tromper les espions du dictateur, vous me faites prisonnier, dès ce soir. — Très-bien. — Vous me traitez assez durement, en apparence, mais, de fait, vous avez de moi le plus grand soin. — Accordé. — Dans huit jours d'ici, vous faites prendre le comte au collet, et l'enfermez étroitement, sans, pour cela, lui faire aucun mal. — Pourquoi dans huit jours ? pourquoi pas tout de suite ? — Il faut en tout, de l'esprit et de la prudence ; mon arrestation expliquera celle du comte, vous n'articulerez contre nous aucun grief patent, mais de graves soupçons... Il vous faudra huit jours pour préparer ce coup de maître. Vous éviterez de voir M^{lle} de Cardonne, et si le hasard vous mettait en sa présence, vous ne lui souffleriez mot de vos espérances, de votre amour, de vos projets. — C'est bien dur ce que tu demandes là... — C'est sage, car M^{lle} de Cardonne veut triompher, ou plutôt veut se

laisser vaincre avec les honneurs de la guerre ; c'est d'elle-même qu'elle doit aller à vous ; si vous la courtisiez au grand jour, elle se croirait compromise, et craindrait de paraître céder à la terreur ou à l'ambition. — Bien, très-bien ; j'ai saisi. — Pendant ma captivité, usant de la liberté que vous me laisserez, j'agirai sur l'esprit de la population de Saint-Marc, je travaillerai au soulèvement des masses en faveur de nos armes, je trouverai des partisans de notre cause. Cela sans vous compromettre, car il est essentiel, entendez-le une fois pour toutes, que vous ne paraissiez pas mêlé à cette intrigue. — Bon ! très-bon ! — Et quand nos vaisseaux se montreront dans la rade de Saint-Marc, nous n'aurons qu'à faciliter le débarquement, et à crier Vive Dessalines « au lieu de crier Vive Toussaint. » — Tu parles comme un ange ; continue. — M^{lle} de Cardonne est restée sur son habitation, où elle a feint de se lamenter, et de pleurer toutes les larmes de ses yeux ; nous installons le capitaine général Leclerc aux Tamarins ; vous vous joignez à lui, nos troupes occupent Saint-Marc sans avoir brûlé une amorce contre la citadelle de cette charmante ville ; au nom de Bonaparte, nous vous proclamons empereur, et guidés par votre expérience, obéissant à votre voix puissante, nous chassons Toussaint-Louverture de ses États s'il a le bon esprit d'abandonner la partie ; nous le faisons fusiller s'il a le mauvais goût de tenter quelque résistance. — Superbe ! murmura Dessalines avec un grognement admiratif. — Pendant ces grandes opérations, vous trouvez bien un petit moment à donner au repos ;

ce repos nous l'employons à célébrer vos noces, et le lendemain des noces, l'amiral de Cardonne voit ses fers brisés par la belle Nancy qui lui raconte de ce ton dolent que les femmes savent toujours prendre, à l'occasion, la violence qu'elle a dû se faire pour vous épouser. Le comte tempête, gémit, et finit par embrasser sa fille ; vous le nommez grand chambellan avec une dotation de dix mille gourdes, et il se frotte les mains. Est-ce bien entendu ? — Parfaitement. — Après cela, Excellence, continua Meynard avec un insolent aplomb, s'il vous convient de rester fidèle au butor dont vous avez fait un dictateur, rien n'est plus aisé, plus commode... vous n'avez, pour cela, qu'à me faire saisir et casser la tête incontinent ; Toussaint-Louverture vous remerciera de cet exploit, mais le capitaine-général Leclerc vous fera tanner la peau, à coups d'étrivières, jusqu'à ce que mort s'en suive ; mais M^{lle} de Cardonne sera la femme d'un autre, et le Premier-Consul prendra au hasard, dans son armée, quelque jeune caporal dont il fera un roi à Saint-Domingue. Choisissez donc entre les deux perspectives ; pour mon compte je tiens moins à la vie, dans ce moment, qu'à une pipe de tabac... offrez-moi donc quelques cigares s'il vous plait.

Dessalines n'était pas habitué à rencontrer des lurons de la trempe du capitaine Meynard ; et comme on admire toujours les vertus qu'on n'a pas, il se prit d'enthousiasme pour ce vaillant ambassadeur. Ainsi, répondant d'abord par un gros rire bien niais et bien plat à la question tranchante de son hôte, il dit :

de la forte compression du tissu de la gutta-percha.

Quant à la structure du câble, elle a également justifié les prévisions des constructeurs. Grâce à elle, le poids du câble dans l'eau se concilie tellement avec la profondeur, que la tension peut se faire en une mesure raisonnable, et que l'effet des courants inférieurs sur la surface démontre combien il serait dangereux d'essayer de poser une corde beaucoup plus légère qui, en raison du temps plus long qu'on mettrait à la plonger, opposerait à la puissance de ces courants une plus grande surface.

Les hommes spéciaux croient donc que la seconde opération sera beaucoup plus favorable que la première et que la déconvenue qu'on vient d'éprouver n'a été que le simple résultat d'un accident, et ne doit en aucune façon être attribuée à la forme du câble ou à toute autre cause quelconque.

Quoi qu'il en soit, ordre a été envoyé à Devonport de tout préparer pour recevoir la frégate américaine *Niagara*, dans le bassin de Keyhaut s'il en est besoin. Le capitaine Hudson et le capitaine Sands, de la *Susque Hannah* sont partis de Plymouth pour Londres, afin d'assister à la réunion des directeurs de la Compagnie du Télégraphe qui a dû prendre jeudi un parti définitif que nous connaissons avant peu. — Havas.

On écrit de Londres, au Nord :

« Dans les clubs politiques, on veut que l'empereur de Russie assiste, vers la mi-septembre, aux manœuvres du camp de Châlons. Si ce bruit se confirme, la Russie serrera cordialement la main à l'Angleterre aussi bien qu'à la France, car il est certain que le prince-consort et le duc de Cambridge se rendront au camp de Châlons. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

Nous disions hier que la reine d'Angleterre avait mis pied à terre à Cherbourg. On apprend par le paquebot *le Nord*, arrivé au Havre, que l'escadrille royale était encore mercredi en rade de Cherbourg. La reine Victoria et le prince-époux avaient visité l'arsenal mardi, et fait une promenade dans les environs de ce port. Ils se sont embarqués à huit heures du soir.

EXTÉRIEUR.

INDE. — Nous donnons, en entier, la dépêche télégraphique relative aux affaires de l'Inde, expédiée par le consul d'Angleterre à Cagliari et parvenue, le 21, à sept heures et demie du soir, au foreign-office. Le télégraphe ne nous en avait communiqué qu'un sommaire; la voici telle qu'elle se trouve dans les journaux de Londres d'hier matin :

« Alexandrie, 14 août, 9 h. du soir. »

« *Le Nubia* est arrivé aujourd'hui à Suez. »

Il apporte une correspondance de Calcutta qui va jusqu'au 21 juillet, de Madras jusqu'au 25, de Galle jusqu'au 24 du même mois, et d'Aden jusqu'au 8 courant.

« La dépêche télégraphique de Suez contient peu

de détails et est obscure. Le temps manque pour recevoir des explications avant le départ du navire à vapeur *Baotia* pour Malte. »

Il est annoncé que Delhi n'est pas pris; mais cette annonce ne porte aucune date.

On rapporte que le général Barnarda succomba à la dysenterie.

Les nouvelles que donnait le *Bombay-Times* du 14 juillet, apporté par la dernière malle, relativement à la prise de Cawnpore par les rebelles et au massacre des Européens, sont confirmées.

La dépêche télégraphique de Suez, continue en ces termes :

« *Le Simoon* et *l'Himalaya* étaient arrivés à Calcutta avec 1,500 hommes de troupes venant de Chine; ces troupes allaient partir immédiatement pour le haut pays. On attendait encore 300 soldats. »

Les troupes du général Hancock (peut-être Havelock) avaient battu les rebelles dans trois rencontres, et s'étaient emparées de plusieurs canons; ces faits avaient eu lieu entre Allahabad et Cawnpore. Cette dernière ville avait été reprise sur Nana-Sahib, que le général Havelock poursuit en remontant le Blitter (peut-être jusqu'à Bhittoor), à une distance d'environ 10 milles.

Sir Henry Lawrence était mort des blessures qu'il avait reçues dans une sortie de Lucknow où maintenant tout va bien.

Toutes les troupes du royaume d'Oude sont en état d'insurrection.

Tout est tranquille à Agra. Les troupes indigènes y ont été désarmées.

Le contingent de Gwalior s'est insurgé; on présumait qu'il s'était dirigé sur Indore.

On ne donne aucune nouvelle politique de la Chine.

Le Transit, navire à vapeur du gouvernement, s'était totalement perdu dans le détroit de la Sonde. L'équipage et les troupes sont arrivés aujourd'hui en totalité à Suez (1).

Cette dépêche télégraphique a été expédiée au comte de Clarendon, par M. Green, consul général en exercice à Alexandrie. — W.-S. CRAIG, consul. »

Le Pays dit que la veuve du général Barnard, dont une dépêche télégraphique annonce la mort, habite Paris avec sa famille, composée de trois filles et de deux garçons.

Sir John, le frère du défunt, a quitté Paris, il y a peu de jours, pour se rendre dans l'Inde; il a dû s'embarquer par le dernier paquebot, et c'est à

(1) *Le Morning-Post* ajoute ici en note l'observation suivante :

Nous imprimons ceci tel que nous l'avons reçu, mais sans doute ce devrait être comme suit :

« *Le Transit*, steamer de l'Etat, a été complètement perdu dans le détroit de la Sonde. »

L'équipage et les troupes sont sauvés.

Suez, aujourd'hui.

Ces derniers mots sont évidemment apposés à la dépêche comme date. La dépêche d'Alexandrie indique que c'est le 14 août.

Le détroit de la Sonde sépare les îles de Java et de Sumatra, et forme avec le détroit de Malacca l'entrée des mers de la Chine.

Alexandrie ou à Malte qu'il aura connu la douloureuse nouvelle de la mort du général.

Sous deux jours nous connaissons sans doute les détails de la mort du général Barnard. En attendant, il importe de préciser quelle était la situation des troupes anglaises qu'il commandait devant Delhi.

Jusqu'ici, les dépêches, et même celle qui est arrivée aujourd'hui, ont reproduit cette phrase stéréotypée : *Delhi résiste encore*. La vérité, à ce qu'il paraît, c'est que Delhi n'a pas encore été attaqué.

D'après une lettre de Delhi du 27 juin, *le Pays* donne à ce sujet les détails suivants, dont il garantit l'authenticité.

« L'armée anglaise occupe, à environ trois kilomètres de la ville, des positions élevées, et elle a son centre à Hindao-Rao, village où résidait autrefois un ancien chef maharatta, célèbre dans le pays. Non-seulement les Anglais n'ont exécuté encore aucun travail pour attaquer régulièrement la place, mais ils sont assiégés eux-mêmes dans leur camp par les insurgés qui ont fait neuf sorties vigoureusement conduites, et qui ont plusieurs fois forcé leurs lignes. Aujourd'hui, ces lignes sont défendues par des redoutes bien armées qui les mettent à l'abri de nouvelles attaques. »

Pendant ce temps, les insurgés n'ont cessé de harceler les troupes royales; ils ont mis dans un excellent état de défense les fortifications de Delhi; ils ont fait des travaux extérieurs, élevé des ouvrages de contre-approche et mis en batterie plus de 260 pièces de position. »

Telle était, d'après cette lettre, la situation au 27 juin. Les troupes anglaises ont montré, dans toutes les rencontres un courage magnifique, et elles avaient atteint un résultat important en parvenant à se maintenir; c'est postérieurement que le général a succombé. (Constitutionnel.)

On lit dans *le Pays* :

« On nous écrit de Londres, le 19, qu'on venait de recevoir d'Alexandrie la nouvelle que l'autorisation de faire passer les troupes anglaises par l'isthme de Suez était définitivement accordée. Ces troupes prendront le chemin de fer et trouveront à Suez des bâtiments frétés par la Compagnie des Indes à Calcutta. Ces navires, d'après les arrangements pris par les agents de la Compagnie, devront être rendus dans la mer Rouge à la fin d'août au plus tard. L'autorisation accordée par le gouvernement du vice-roi n'engage pas l'avenir; elle n'est que temporaire et spéciale pour la circonstance actuelle. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Londres, 22 août. — « La dépêche officielle suivante a été communiquée aux journaux :

Calcutta, 21 juillet. — « Delhi résiste toujours. Le général Barnard est mort. »

« La prise de Cawnpore et le massacre des Européens dans cette ville sont confirmés. »

« Plus tard, Cawnpore a été repris par le général Havelock et les rebelles ont été battus trois fois entre Cawnpore et Allahabad. »

« Le général sir Henry Lawrence est mort. »

« L'armée d'Oude tout entière ainsi que le contingent de Gwahor, se sont révoltés. »

— Gentil farceur, va... tu m'amuses avec tes images... Allons, allons; un coup de genièvre à la santé de Bonaparte, un coup de genièvre à la santé de ma femme, et un coup de genièvre à la mort de Toussaint.

Ces derniers mots furent glissés à voix basse; et le gouverneur fit grincer ses dents larges et tranchantes.

— Et vive la joie! s'écria Meynard. Maintenant, Majesté, envoyez-moi me coucher quelque part, je tombe de sommeil. — Ne dois-je pas faire semblant de te maltraiter? — C'est cela. — Je vais donc t'envoyer dans la case où couche déjà ce sergent que Toussaint a fait prisonnier. — Quel sergent? demanda Meynard avec un flegme incroyable. — Je te raconterai demain cette histoire... Tu le jetteras à bas de sa natte et prendras sa place. — Bien entendu. — Oh! hé! cria le gouverneur, Jamin, Lafleur, Bellerose, Boisfleuri, arriverez-vous, moricauds, scélérats, chenapans!

Une troupe de valets portant des livrées impossibles tant elles étaient de mauvais goût, se précipita dans la salle à manger, répondant à l'appel de ce maître qui, copiant les grands seigneurs dont il avait naguère étrillé les chevaux, prenait des airs opulents et tranchait du marquis à faire frémir.

— Conduisez ce drôle à la case du sergent, et faites dire aux portes de la ville que si mes deux prisonniers s'évadent, je ferai déjeuner mes dogues avec les oreilles des officiers et soldats de garde... Demain, coquin, tu auras de mes nouvelles... va-t'en.

Le capitaine montra une grande soumission, prit un

air penaud, et suivit les valets qui lui firent mille grimaces à rendre jaloux un millier de singes.

Le gouverneur, demeuré seul, se leva de table, frappa dans ses mains et, en vrai nègre congo qu'il était, il se mit à danser, ne s'arrêtant que pour boire du genièvre et rire aux éclats. Ses aides-de-camp accoururent, achevèrent de faire table rase, tombèrent comme leur maître sur le carreau, pour y rester ivres-morts jusqu'au grand jour.

XV.

Juliette, avons-nous dit, était sortie de la salle à manger au moment où Meynard y était entré. La mulâtresse avait mis tant d'énergie à cacher son trouble et sa douleur, qu'elle sentit ses jambes trembler et son cœur défaillir, lorsqu'elle aurait voulu rassembler toutes ses forces pour courir à la case du sergent Martial et venger Jérémie. Elle s'appuya au mur d'une galerie sans pouvoir faire un pas, éprouvant des éblouissements qui lui donnaient le vertige, et ce fut avec peine qu'elle se traîna jusqu'à sa chambre, heureuse de n'avoir rencontré personne sur son chemin; heureuse de n'avoir pas trahi le désordre qui régnait dans tout son être.

Fermant la porte aux verrous, Juliette se laissa tomber sur une natte, s'accroupit sur elle-même, et, plongeant ses deux mains dans sa chevelure d'ébène elle étouffa les sanglots qui se pressaient sur ses lèvres. Ce désespoir était sombre et terrible; les yeux de l'impérieuse mulâtresse lançaient des éclairs qui brillaient à travers des

larmes, et son beau visage, couvert d'une livide pâleur, exprimait tantôt la fureur et tantôt l'effroi.

Juliette essaya donc de se lever; mais, comme ces malades qui, près de mourir, s'attachent à la vie, veulent s'élaner de leur couche d'agonie et retombent terrassés par l'arrêt qui les condamne, elle s'affaissait éperdue, contemplant avec rage et douleur ses pieds blancs et délicats qui refusaient de la servir.

Après une heure de lutte et d'attente, la mulâtresse se sentit assez forte pour se mouvoir; elle se leva, fit quelques pas dans sa chambre, ouvrit une armoire en bois d'acajou, se saisit d'un stylet espagnol à manche d'or, versa dans l'étui de ce poignard une eau verdâtre qu'elle tira d'un flacon caché parmi ses bijoux, et mettant cette arme empoisonnée dans l'un des plis de son madras, elle sortit en adressant à la glace, où vingt fois par jour elle admirait sa beauté, un sourire plein de menaces et de colère sauvage, triomphe de la vengeance satisfait.

Juliette se dirigea vers la cour où se trouvait la case occupée par Martial; cette case était bâtie en bois et couverte en paille de sucrier; elle n'avait qu'une porte, et cette porte n'était fermée qu'au loquet. Martial n'avait pas voulu se montrer aux nègres plus méfiant qu'ils n'étaient eux-mêmes, et comme aux colonies on n'a pas l'habitude de se barricader en son logis, il avait laissé sa porte entièrement ouverte, et dormait paisiblement, étendu de son mieux sur une sorte de grabat recouvert d'une natte de joncs grossiers.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e R. BODIN, avoué à Saumur, rue d'Orléans, n° 66.

Par jugement contradictoire du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 20 août dernier, la dame Marie Blanchard, épouse du sieur Jacob-Melcher, brasseur, avec lequel elle demeure, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué de la dame Melcher, sous-signé.

(479)

R. BODIN.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LOUIS RÉVEILLÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Réveillère, marchand au Voide, sont invités, conformément à l'article 537 du Code de commerce, à se présenter le jeudi 3 septembre prochain, à midi, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Le Greffier du Tribunal,
(482) E. CORNILLEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FALIGAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Faligand, marchand à Coron, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

La vérification des créances aura lieu en la Chambre du conseil dudit Tribunal, le vendredi 25 septembre prochain.

Le Greffier du Tribunal,
(483) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e JARRASSÉ, avoué-licencié à Parthenay (Deux-Sèvres).

Le 17 septembre 1857, à midi, en l'étude de M^e COTHEREAU, notaire à Airvault (Deux-Sèvres),

Il sera procédé à l'adjudication publique de la
JOLIE TERRE

DE COUSSAIS,

Située commune dudit lieu, canton de Monts-sur-Guesne, arrondissement de Loudun, composée :

D'un CHATEAU du 16^e siècle, situé dans une position magnifique, cour, servitude, vaste jardin, pièces d'eaux vives, terrasse; le tout entouré de douves, avenues, garenne, et de TROIS FERMES ET UNE BORDERIE en dépendant, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation pour les fermiers, jardins, prés, pâtis, vignes, bois-taillis, pâtures, terres labourables et non labourables; le tout d'une contenance totale d'environ 172 hectares 47 ares 70 centiares, sur la mise à prix en bloc de 220,000 francs.

S'adresser à M^{es} MATHIEU et COTHEREAU, notaires à Airvault, à M^{es} JARRASSÉ et BERNARDEAU, avoués à Parthenay. (478)

A VENDRE

Pour cause de santé,

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, à Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, produisant de 8 à 9 mille francs.

Pour en traiter, s'adresser à M. BRY, propriétaire aux Rosiers. (480)

FABRIQUE DE OUATES

TRÈS-IMPORTANTE,

Rue Amélot, n° 62, et rue Mauconseil, n° 5, à Paris.

M. HUGOT a l'honneur d'informer MM. les négociants que des achats considérables faits au commencement de l'année le mettent à même de les traiter favorablement. (481)

A VENDRE

Une CUVE tirant de trente à trente-deux poinçons de vin rouge. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, dans laquelle est un four, occupée autrefois par M. Lapère. S'adresser à M. Gallé, propriétaire, à Allonnes. (464)

A VENDRE

1^o Un BEAU CLOS de terre et vigne, avec petite MAISON et servitudes, d'une contenance de 1 hectare 64 ares 80 centiares, situé au Pont-Fouchard, à l'entrée du chemin de Saint-Florent;

2^o Une CAVE, située à Saumur, montée des Récollets.

S'adresser à M. POUZET, clerk de M^e Labiche, avoué, et mandataire de M. Mée.

Facilités pour les paiements. (433)

PIERRE LEVRAULT,
Commissionnaire du chemin de fer,

Rue du Portail-Louis, 38,

A SAUMUR,

A l'honneur de prévenir qu'autorisé par la Compagnie du chemin de fer et l'administration municipale de Saumur, il transporte tous bagages de la gare à domicile et du domicile à la gare. — Il se charge de réveiller les voyageurs qui veulent partir par les trains de nuit.

Connu depuis longues années à Saumur, il espère qu'on voudra bien lui accorder confiance et protection. (475)

M. TESSIE,

Successeur de M. MÉE,
Hôtel de France.

Préviens le public que l'incendie qui s'est déclaré dans ses écuries lundi 10 août, n'a point arrêté le service de l'hôtel. Il peut recevoir dès aujourd'hui, comme par le passé, toutes voitures et chevaux. (457)

A AFFERMER

Pour le 25 décembre 1857,

La TUILERIE DE MARIGNY, située à l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire), sur le bord de la Vienne.

S'adresser, à l'Isle-Bouchard, à M^e PILLOT, notaire,
Et à Saumur, au bureau du Journal.

A VENDRE

Un beau CHIEN ANGLAIS, robe noire, âgé de deux ans, taille 0,36 c., parfaitement bien dressé.

Prix : 300 francs.
S'adresser à M. Louis DITIÈRE, aux Petits-Cabarets, près Saumur. (463)

R. DE SAINTONGE,

N° 68.

PARIS.

Approuvé par la FACULTE de PARIS comme

Pour la GUÉRISON PARFAITE en QUELQUES JOURS des ACCIDENTS les PLUS INVETERES VADE-MECUM du D^r LEBEL. Prix : 2 fr.

Dépôt : chez M. GAUTHIER, pharmacien à Saumur.

MALADIES

SAVONNULE DE BAUME DE COPAHU PUR

SECRÈTES

Supérieur à toutes CAPSULES ou INJECTIONS

INFALLIBLE

PRÉSERVATION, Lotion lustrale. Prix : 4 fr.

(409)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Une MAISON, située à Saumur, rue Royale, nos 33, 35 et 37, composée de trois boutiques, avec chambrées, caves et greniers, plus un terrain, propre à construire, à l'encoignure des rues Royale et de l'Abreuvoir.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, soit à M. Delaunay-Vallienne, soit à M^e Duterme, notaire à Saumur. (465)

L'ANCIENNE institution DELAVIGNE ouvre le 1^{er} septembre ses nouveaux Cours de lettres et sciences pour le BACCALAURÉAT, session de décembre, 33, rue des Fossés-Saint-Victor, Paris. (468)

A VENDRE,

Une CHIENNE couchante, orange, âgée de 4 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Un FUSIL à un coup, fabrique Saint-Étienne.

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

L'étude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, est transférée même rue, n° 3. (379)

Fabrique de Copahine
à Saumur, n° 22
chez JOZEAU, pharmacien, n° 45, rue de la République, à Saumur.

COPAHINE

La Copahine Mège préparée par G. JOZEAU, pharmacien, dont il faut toujours exiger la signature rouge couverte du timbre impérial, approuvée par l'Académie de Médecine, est si active, qu'une seule boîte, en moyenne, guérit les maladies contagieuses et pâles couleurs sans nausées ni coliques. Dépôt général pharmacie des Panoramas, rue Montmartre, 154. — 4 fr. la Boîte.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. Pissot, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (286)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

M. MAUBERT, huissier à Saumur, demande un PETIT CLERC. (472)

Etudes de M^{es} SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, et DION, notaire en la même ville, rue d'Orléans, n° 79.

ADJUDICATION

Le mardi 25 août 1857, heure de midi,

En l'étude de M^e DION, notaire à Saumur,

EN DEUX LOTS,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Situées à Saumur, rue d'Orléans, n° 51, occupée par M^{me} V^e Tremblier, débitante de tabacs.

Et rue du Portail-Louis, n° 4, occupée par M. Legué, M^d épiciier-bois-selier.

S'adresser, pour plus amples détails :

1^o A M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé;

2^o A M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3, poursuivant la vente;

3^o M^e BODIN, aussi avoué à Saumur, rue d'Orléans, co-licitant. (440) SEGRIS, avoué.

A CÉDER

DE SUITE,

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES, Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle. (453)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TRIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt : à Saumur, pharmacie de M. Damicoourt, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (320)

REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENT complet au 1^{er}, maison SAILLAN, rue de la Tonnelle. S'adresser à M. CORNILLEAU, charcutier, même maison.